Les portes et les portails répondent avant tout à une fonction première d'occultation et de protection des ouvertures. La taille et la proportion des ouvertures sont adaptées à la nature des espaces desservis (grange, étable, accès à la parcelle, entrée du logis,...).

Ils révèlent le savoir-faire des artisans (tailleurs de pierre, menuisier, serrurier, verrier, vitrier) à travers des décors plus ou moins ouvragés selon la période et le type de construction. Ils participent à la richesse du patrimoine bâti. Mais aujourd'hui, avec le changement des techniques et l'apparition des matériaux modernes, le remplacement systématique des portes anciennes se généralise dans un souci de normalisation inadapté au bâti ancien et dommageable pour le patrimoine.

La porte d'entrée

L'entrée est un élément essentiel dans l'architecture et l'organisation d'une habitation. Elle exprime l'histoire de ses occupants par son décor spécifique et son implantation par rapport à la rue. Il est donc essentiel de garder une cohérence entre les encadrements, l'escalier, le seuil et la porte.

Histoire des portes

A l'origine, **deux battants superposé**s permettaient de laisser entrer les animaux de basse cour en partie basse et d'aérer en partie haute l'habitation.

A la fin du XIX^{e} siècle, ce système a évolué vers **un seul vantail** travaillé en panneaux avec une partie supérieure qui peut être vitrée et protégée par une grille en fer forgé.

Le développement des impostes, dès la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, permet **d'éclairer le couloir**.

Restauration ou remplacement ?

Entretien : afin d'éviter le coût important du changement de portes, il faut les traiter régulièrement par un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine, une lasure de teinte moyenne ou au sang de boeuf, ce qui empêche le bois de dessécher et le protège des conditions climatiques**.**

Restauration : la difficulté posée par les portes lors de leur restauration est moins leur état de conservation que le problème de leur étanchéité avec l'ancien cadre dormant.

Pour améliorer le confort thermique et phonique, il existe plusieurs solutions :

- la confection d'un nouvel encadrement qui s'ajustera à la porte existante, avec la pose de joints souples.
- la création d'un sas d'entrée, permettant de conserver la porte ancienne tout en améliorant le confort thermique du logement.

Remplacement : les portes anciennes en bois doivent être conservées et restaurées si nécessaire. Lorsqu'un remplacement s'avère nécessaire, on s'inspirera des modèles anciens de portes à panneaux.

Recommandations

La nouvelle porte sera en bois. Privilégier les essences qui résistent le mieux aux intempéries, telles que le chêne, le châtaignier et éventuellement le sapin.
Les couleurs des menuiseries s'adaptent à la typologie traditionnelle qui est souvent propre à chaque « pays » (Kochersberg, Hanau, Lichtenberg, Ried,...). Afin de limiter l'impact visuel des portes, elles seront systématiquement de teinte sombre.
Il est conseillé de maintenir les anciennes serrures et poignées qui pourront être doublées par une serrure discrète à barillet.
Les portes pleines ou vitrées en aluminium laqué ou brossé ou en PVC sont à proscrire sur le bâti ancien. Elles ne sont pas adaptées à la qualité et à la richesse de ce patrimoine**.**

Préserver l'harmonie et la cohérence architecturale de l'ensemble que forme la porte, son encadrement et, le cas échéant, l'escalier.

Les portes cochères ou portails

Les portes cochères ou portails sont des éléments forts du bâti, car ils constituent le seul passage entre la rue et l'espace privé. Ils bloquent également la vue depuis la rue vers la maison. Ces éléments architecturaux sont spécifiques à certaines zones géographiques (pays de Hanau, vignobles,...). La porte cochère (passage des véhicules) est accompagnée traditionnellement d'une porte piétonne.

Recommandations

- Les portes cochères ou portails en bois **doivent être conservés et restaurés à l'identique**. Il faut limiter au maximum la modifications des ouvertures existantes, afin de préserver une lecture cohérente du bâtiment depuis la rue.
- En cas de remplacement de la porte cochère, la nouvelle porte respectera le dessin de l'ancienne porte et sera en bois de teinte sombre. Privilégier les essences qui résistent le mieux aux intempéries, telles que le chêne, le châtaignier et éventuellement le sapin.

La suppression de la porte cochère modifie la perception des bâtiments depuis la rue : la cour, traditionnellement non visible, devient un espace visible.

Afin de garder la cohérence des ouvertures, privilégier une ouverture ou une fermeture totale de la porte cochère : pas de portail plein qui obstrue.

Les dépendances agricoles présentent de nombreuses portes aux formes et aux fonctions spécifiques : portes charretières, portes de l'étable, portes permettant de monter le foin dans le fenil, portes de poulailler,... Elles caractérisent les bâtiments agricoles et font partie intégrante de l'ordonnancement des façades.

La porte charretière

Ele constitue un élément visuel fort en milieu rural, par sa dimension et son rôle de barrière visuelle entre les champs et la rue. Elle caractérise la façade de la grange pour la distinguer des autres bâtiments de l'exploitation. Traditionnellement, ces portes sont composées d'un panneau en planches verticales portées par deux barres renforcées par une écharpe, sur lequel est fixé un bardage en planches horizontales, verticales ou en chevron. La porte piétonne apparaît au XIX^{e} siècle.

Recommandations

- Les portes charretières doivent être conservées et, si nécessaire, restaurées. Si la porte est trop endommagée, un système de fermeture du bâtiment doit être mis en place (pas de trou béant).
- En cas de remplacement, les nouvelles portes sont systématiquement **réalisées en bois**. La largeur du bardage en bois composant les portes ne devra pas être inférieur à 0,12 cm et est assemblé sans structure métallique apparente. Le bardage doit être vertical ou horizontal, avec ou sans cadre en bois. Le cochonnet (largeur du dormant) sera limité au maximum.
- En cas de changement d'usage du bâtiment **(transformation en garage ou en logement**), un nouveau découpage et une motorisation de la porte charretière peuvent être envisagés. La porte charretière sera conservée en tant que bardage pour donner un effet trompe-l'oeil. Les planches de l'imposte doivent être alignées avec celle de la porte. (voir fiche sur les granges). Les autres portes seront maintenues en état et feront office de volet.

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Pour un rendez-vous :

UDAP du Bas Rhin
DRAC Grand Est
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 **Strasbourg** cedex
Tél. 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut Rhin
17, place de la cathédrale
68000 **Colmar**
Tél. : 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Site Internet :
https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est

Que dit la loi ?

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux doivent faire l'objet a minima d'une déclaration préalable de travaux à déposer en mairie. Cette déclaration doit comporter :

- plan de situation de l'édifice dans la commune
- photographies couleurs des façades existantes
- insertion graphique proche et lointaine du projet
- plans, coupes et façades de l´existant et du projet
- détails des interfaces avec l'existant
- notice précisant les matériaux employés, les teintes et leur mise en œuvre

Lorsque l´immeuble se situe dans un espace protégé - abords de Monument Historique, Site Patrimonial Remarquable ou Site Naturel Protégé - l´avis d´un Architecte des Bâtiment de France (qui intervient au sein de l'UDAP du département concerné) est requis au titre de l'art. R.621-96 du Code du Patrimoine, de l'art. R.421-38 du Code de l'Urbanisme et de l'art. R.341-9 du Code de l'Environnement. Son rôle est de limiter :

- La prolifération d'équipements techniques visibles
- La dégradation de la composition des façades-toitures
- Les nuisances sur l'aspect général d'un espace protégé

Mise à jour 2026
Photographies et schémas : UDAP du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Restaurer le bâti ancien

Portes et portails

Conseils

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles